

<https://www.aefinfo.fr/depeche/721075-il-y-aura-les-moyens-pour-deployer-les-groupes-de...>

✍ Elise Le Berre

🕒 6 min read

Il y aura les moyens pour déployer les groupes de besoin en 4e et 3e, assure Anne Genetet

"L'acte II du 'choc des savoirs' n'est pas une énième réforme venant détricoter la précédente", assure Anne Genetet, qui en a présenté "la philosophie, les piliers" et les nouvelles mesures qui seront appliquées pour la rentrée 2025, le 12 novembre 2024. Alors que les groupes de besoin seront étendus aux 4e et 3e en 2025, à raison d'1 heure par semaine, elle assure que son ministère "aura les moyens" pour les déployer. Face à des mesures parfois "décriées", comme elle le concède, telle la labellisation des manuels, elle souligne que "la liberté pédagogique ne se négocie pas".



"La réussite n'est pas un privilège", assure Anne Genetet, qui a présenté le 12 novembre "l'acte II du choc des savoirs". Shutterstock - Antonin Albert

"La pédagogie peut renverser la sociologie", déclare Anne Genetet, en visite dans un collège de L'Haÿ-les-Roses (académie de Créteil) pour observer la mise en place des groupes de besoin, le 12 novembre 2024.

Après avoir détaillé le même jour les mesures qui seront instaurées à la rentrée 2025 dans le cadre de la réforme engagée par son prédécesseur, Gabriel Attal, ([lire sur AEF info](#)) la ministre de l'Éducation nationale a précisé "la philosophie, les piliers et les mesures de "l'acte II du choc des savoirs".

"Cet acte II n'est pas une énième réforme"

"Le temps de l'école n'est pas le temps du politique", assure ainsi Anne Genetet. "Cet acte II n'est pas une énième réforme qui viendrait détricoter la précédente : c'est au contraire le prolongement d'un effort patient, la poursuite d'un travail de longue haleine engagé par mes prédécesseurs", poursuit-elle, mettant en avant le "besoin de continuité" de l'école. "Je ne prépare pas la prochaine élection, mais la prochaine génération".

Alors que les mesures du "choc des savoirs", et particulièrement celle mettant en place les groupes de besoin en français et maths en 6e et 5e, sont contestées par l'ensemble des syndicats ([lire sur AEF info](#)), Anne Genetet assure que les mesures engagées depuis 2017 et "parfois décriées", comme elle le reconnaît, "commencent à porter leurs fruits".

Groupes de besoin en 4e et 3e : "nous aurons les moyens pour les déployer"

Et de défendre les groupes de besoin : "Les progrès amorcés au primaire s'essouffent trop souvent au collège", avance la ministre. Aussi, "cet accompagnement ne doit pas s'arrêter à la fin de la 5e", alors "qu'en 4e et encore en 3e, trop d'élèves présentent toujours des fragilités".

Alors que le budget 2025 prévoit la suppression de 4 000 postes enseignants, dont 221 dans le second degré public et privé ([lire sur AEF info](#)), elle assure que, pour ces groupes qui seront mis en place en 4e et en 3e en 2025, une heure par semaine, en alternance entre français et mathématiques, son ministère "aura les moyens pour les déployer : n'ayez aucun doute".

Les crédits de la mission "Enseignement scolaire" du projet de loi de finances pour 2025 devaient être discutés ce soir à l'Assemblée nationale mais la partie recettes ayant été

rejetée par les députés, la partie dépenses ne sera finalement pas examinée.



Anne Genetet au collège Pierre de Ronsard le 12 novembre 2024.

Quant à la "question cruciale" qui se pose concernant le caractère obligatoire ou non du D.N.B. pour entrer en seconde, "la réponse est oui", assume Anne Genetet. "C'est le premier diplôme de la vie de nos élèves", avance la ministre, qui entend lui "redonner la place qui lui revient".

Mais il ne s'agit pas pour autant d'en faire "un couperet dès l'an prochain". Il sera mis en place en 2027, car "d'ici là le 'choc des savoirs' et tout l'effort engagé depuis 2017 auront porté leurs fruits du primaire jusqu'au collège".

Elle insiste aussi sur des mesures "hors la classe" : en plus des stages de réussite et de l'accompagnement personnalisé, "le collège offrira un véritable service public d'aide aux devoirs". Avec le financement, depuis cette rentrée, d'une heure par semaine de "Devoirs

faits" pour la moitié des collégiens de 4e et de 3e, ce sont 800 000 élèves qui en bénéficieront.

Labellisation des manuels : "la liberté pédagogique ne se négocie pas"

Pour le primaire, elle rappelle que la labellisation des manuels, initialement prévue pour la rentrée 2024, sera finalement appliquée en septembre 2025, de même que les nouveaux programmes des cycles 1 et 2 de français et mathématiques. Consciente de l'opposition de syndicats face à cette mesure, Anne Genetet souligne que "la liberté pédagogique ne se négocie pas" : il s'agit "d'offrir aux professeurs des repères fiables pour choisir les manuels, tout en préservant leur liberté pédagogique". La labellisation sera "une aide supplémentaire", précise ainsi la ministre.

Enfin, "élever le niveau passe aussi par rétablir l'ordre" : en conséquence, ce "choc des savoirs" doit s'accompagner "d'une ambition pour la tranquillité scolaire", estime Anne Genetet, qui rappelle qu'elle renforcera, dès janvier, les moyens de la vie scolaire, avec le recrutement "de plusieurs centaines de CPE et d'AED", pour "les collèges et les lycées les plus difficiles". Ces établissements "seront choisis au plus près du terrain, par les académies, là où les incidents graves et le manque de moyens nuisent à l'élévation du niveau".

Generated with Reader Mode